

tous les Canadiens. Avant que vous retourniez chez vous, je veux vous remercier du travail que vous avez accompli pour la population canadienne.

Les relations entre les nations du monde contiennent de susciter de l'inquiétude. Plusieurs incidents ont accentué les tensions et provoqué l'anxiété. Bien que l'horizon soit sombre, mon Gouvernement continue à espérer que la raison finira par l'emporter dans le monde soviétique et qu'ainsi les divergences entre les nations pourront être résolues. Cela demandera de l'énergie, de la patience, de la force et de la compréhension. Les Canadiens demeurent convaincus qu'il ne faut rien négliger pour assurer une paix véritable à notre peuple et aux populations de tous les pays du monde.

Entre temps, nulle nation responsable ne saurait s'abstenir de collaborer à la force défensive du monde libre. Le Canada demeure tenu de fournir des forces pour la défense de l'Amérique du Nord, de contribuer à l'Alliance de l'Atlantique Nord, et de soutenir les Nations Unies. Vous avez pris les dispositions nécessaires pour remplir ces engagements. Ces derniers jours, vous avez approuvé l'envoi d'un contingent canadien de personnel de transmissions et de logistique qui participera aux opérations des Nations Unies au Congo.

Les premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres en mai, et ils ont examiné les grands problèmes internationaux du jour. Ils ont discuté diverses questions intéressant l'évolution constitutionnelle du Commonwealth.

Vous avez maintenu, au niveau accru qui avait été autorisé l'an dernier, la participation du Canada au Plan de Colombo. Vous avez aussi voté des apports à un programme d'aide aux nouvelles nations qui se forment en Afrique, ainsi que des fonds supplémentaires pour venir en aide à la Fédération des Antilles. Vous avez autorisé les crédits nécessaires à la première année d'application du programme de bourses du Commonwealth.

Dans l'ensemble, notre situation économique est demeurée bonne en 1960, mais au Canada comme aux États-Unis, les problèmes relatifs à l'emploi continuent à motiver des inquiétudes. Vous avez autorisé un programme élargi de travaux municipaux d'hiver pour 1960-1961. Vous avez pourvu davantage à la formation, en collaboration avec les provinces, de personnes qui sont en chômage. Ces mesures, ajoutées aux dispositions prises pour accroître le financement de l'habitation et l'amélioration du logement, stimuleront l'emploi au cours de l'hiver qui vient.

Le Parlement et le Gouvernement ont continué à s'intéresser de près à tous les secteurs de l'agriculture. Au début de la session, vous avez adopté des mesures en vue d'aider à résoudre les problèmes causés par des intempéries qui, l'an dernier, avaient interrompu la moisson dans les provinces des Prairies. Vous avez aussi pris des mesures importantes et concrètes en vue d'assurer une aide à l'économie agricole de l'Ouest canadien.

Vous avez adopté, au cours de la présente session, une mesure de grande importance: la Loi ayant pour objet la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Alors que partout les ennemis de la liberté tournent en dérision toute déclaration à son égard, vous avez proclamé au monde entier la volonté du peuple canadien de préserver chez lui, sans distinction aucune, la dignité de la personne humaine et l'égalité de tous devant la loi.

Vous avez approuvé une mesure qui accorde aux Indiens le droit et le privilège de voter aux élections fédérales sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens, mais sans sacrifier le moindre de leurs droits traditionnels.

La Loi électorale du Canada a été révisée.

Vous avez approuvé une adresse priant Sa Majesté de demander au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de fixer à soixante-quinze ans l'âge de la retraite des juges des cours supérieures et vous avez modifié la Loi sur les juges en conséquence.

Des dispositions ont été prises en vue de tenir à l'automne, avec des représentants des provinces, une conférence où l'on cherchera à se mettre d'accord sur les moyens qui permettront aux Canadiens de modifier au Canada même la constitution du Canada, dans les domaines intéressant les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Vous avez modifié la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, en vue d'assurer la prolongation, durant le reste de la période visée par la Loi, du relèvement de la part du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers antérieurement attribuée aux provinces. Une alternative d'arrangements a été approuvée pour le paiement de subventions aux universités dans toutes les parties du Canada.

En prévision de la révision des arrangements financiers intervenus avec les provinces et qui prendront fin au mois de mars 1962, une Conférence fédérale-provinciale a eu lieu dans la dernière semaine de juillet. La Conférence reprendra ses délibérations au mois d'octobre.

D'importantes modifications ont été adoptées à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et aux dispositions connexes du Code criminel, de façon à protéger les exploitants canadiens de petites entreprises.

La Loi sur la pension du service public a subi des modifications de nature à l'améliorer à plusieurs égards. Un projet de révision de la Loi sur le service civil a été soumis à votre examen en attendant les mesures à prendre à votre prochaine session.

Une mesure législative a été adoptée en vue de pourvoir à la création d'un ministère des Forêts qui sera chargé de toutes les matières relatives aux ressources forestières du Canada qui ressortissent au Parlement du Canada.

Vous avez prorogé pour une autre période de trois ans la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

La Loi sur la route transcanadienne a été modifiée de façon à prolonger de trois ans la période durant laquelle des paiements peuvent être faits aux provinces à des fins d'aménagement routier aux termes de la Loi.

Vous avez approuvé des mesures qui permettront pour la première fois de verser des pensions, au titre de la Loi sur la sécurité de la vieillesse et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, à des Canadiens qui décident de résider en dehors du Canada.

Vous avez autorisé la prorogation de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises jusqu'au 30 avril 1961.

Vous avez approuvé de nouveaux accords de commerce avec l'Australie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Les autres mesures adoptées au cours de la présente session comprennent la Loi concernant l'établissement de nouvelles installations terminus des chemins de fer Nationaux du Canada à Toronto, la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et Garantie), la Loi pourvoyant à l'affiliation du Canada à l'Association internationale de développement, les Lois constituant en corporation les commissaires des ports d'Oshawa et de Nanaimo, la Loi sur le pont de Ville-Lasalle à Caughnawaga, la Loi abrogeant certaines lois de